



## Acheteur fictif pour un contrat exclusif

Par **Lullay**, le **11/12/2020** à **08:58**

Bonjour,  
Un couple souhaitaient me confier la vente de leur maison. Puis ils ont eu un contact avec une personne intéressée par la maison qui souhaitait passer par une agence pour sécuriser la vente, le couple crédule a signé un contrat exclusif avec cette agence qui leur dit qu'il y a un compromis en cours, cela fait des mois que ça dure. Il semblerait que le faux acheteur soit complice avec l'agence pour signer une exclusivité. Est-ce légal?  
Cordialement

Par **amajuris**, le **11/12/2020** à **10:20**

bonjour,  
si le couple a signé un mandat exclusif, il doit s'appliquer, sauf si la signature a été obtenue par la contrainte ou la violence ou autres moyens de pression.  
un compromis doit comporter une date de signature de l'acte authentique.  
salutations

Par **Visiteur**, le **11/12/2020** à **11:01**

Bonjour  
[quote]  
Cette agence qui leur dit qu'il y a un compromis en cours  
[/quote]  
Il ne peut y avoir de compromis valable si non signé par le vendeur.